

Date de la convocation: 19/01/2018

Date de l'annonce publique : 19/01/2018

Présents

Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Marcel Schmit, échevins
Jean Beissel, Sven Bindels, Ed Buchette, Luc Feller, Romain Rosenfeld, Adèle Schaaf-Haas, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Absent(s)

Edmée Besch-Glangé et Tom Kerschenmeyer, conseillers - excusés

Vote public

Jemp Weydert

Ordre du jour

1. Présentation du projet de suppression du passage à niveau ferroviaire à Capellen par les CFL.
2. Urbanisme :
 - a) Lotissement de deux parcelles sises à Mamer 50, rue de Bertrange en deux lots (article 29 de la loi);
 - b) Lotissement de trois parcelles sises à Mamer, route de Holzem en six lots (article 29 de la loi) ;
 - c) Lotissement de quatre parcelles sises à Capellen, 20 rue de la Gare, 58 et 60 rue du Kiem en 3 lots (article 29 de la loi) ;
 - d) Lotissement de deux parcelles sises à Holzem, rue des Champs en 5 lots (article 29 de la loi) ;
 - e) Modification ponctuelle des parties graphique et écrite du PAG au lieu-dit « rue Belair » à Mamer (article 14 de la loi);
 - f) Adoption d'un projet d'aménagement particulier «nouveau quartier» portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit «27 route d'Arlon», présenté par le bureau Christian Barsotti - architecte pour le compte de Apart House s.à r.l. et décision quant à une indemnité compensatoire à exiger du propriétaire pour la surface inférieure au quart de la surface totale (articles 30 et 34 de la loi).
3. Devis :
 - a) 4/120/221311/17010 – Etude pour la couverture de la cour du Mamer Schlass;
 - b) 4/624/211000/18012 – Etude pour la réfection du trottoir des maisons 75-119 route d'Arlon à Capellen (côté gauche) ;
 - c) 4/624/211000/18013 – Etude pour l'aménagement de la rue Dangé St. Romain à Mamer ;
 - d) 4/628/211000/18023 – Etude pour l'aménagement d'installations sanitaires au Parking Kinneksbond ;
 - e) 4/630/211000/18026 – Etude sur la capacité des réservoirs d'eau potable au site "Mimmelsratt" à Mamer ;
 - f) 4/624/221313/18014 – Aménagement d'une passerelle pour piétons à Holzem (route de Garnich vers chemin rural) ;
 - g) 4/624/221313/18015 – Remplacement du pont "accès rue Dangé St. Romain" dans le parc Brill à Mamer ;
 - h) 4/624/221313/18016 – Remplacement du pont "accès rue de la Libération" dans le parc Brill à Mamer ;
 - i) 4/627/222200/18020 – Acquisition d'un chargeur télescopique / chariot élévateur ;
 - j) 4/627/222200/18021 – Acquisition d'un tracteur de coupe gazon ;
 - k) 4/627/222200/18022 – Acquisition d'une nouvelle balayeuse ;
 - l) 4/910/221200/18038 – Réfection du terrain synthétique de l'aire de jeux devant le hall sportif au Campus Kinneksbond.
4. Nomination des membres dans la Commission Consultative Communale d'Intégration.
5. Modification de l'article 18 du règlement communal sur les cimetières de la commune de Mamer.
6. Modification du règlement-taxes sur les cimetières de la commune de Mamer.
7. Approbation de titres de recette.
8. Subsidés à allouer :
 - a) 100,00 € à l'a.s.b.l. MemoShoah à titre de contribution communale pour l'année 2018 ;
 - b) 100,00 € au « Parlement Européen des Jeunes Luxembourg » à titre de subside exceptionnel.
9. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Capellen sous le n°62/1392 au lieu-dit « rue René Moes ».

10. Affaires du personnel (Séance publique) :
 - a) Création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie A2 pour les besoins du service relations publiques ;
 - b) Création d'un poste de fonctionnaire (m/f) dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du secrétariat communal.
11. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
12. Proposition d'un délégué (m/f) auprès du SYVICOL. (Séance à huis clos).

Point de l'ordre du jour : 1	Présentation du projet de suppression du passage à niveau ferroviaire à Capellen par les CFL et vote en faveur de la variante 2 du nouveau passage souterrain
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

se prononce en faveur de la réalisation de la variante 2 du nouveau passage souterrain à la halte de Capellen.

Point de l'ordre du jour : 2-a	Urbanisme - lotissement de deux parcelles sises à Mamer 50, rue de Bertrange en deux lots (article 29 de la loi)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 13/06/2017 par la société TERRA G.O. s.à r.l., L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Mamer-Cap, pour le compte de M. Ernest Simon en obtention de l'autorisation de lotir les parcelles sises à L-8216 Mamer, 50 rue de Bertrange (section B de Mamer-Sud – numéros cadastraux 1233/7142 et 1233/7143) en deux lots en vue de l'affectation de la nouvelle parcelle avec le numéro cadastral 1233/7624 à la construction, ainsi que le plan de lotissement réf. TERRA G.O. 2017084MAME, échelle 1/500, dessiné en date du 06/12/2017 par le bureau TERRA G.O. s.à r.l., L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour : 2-b-1	Urbanisme - lotissement de trois parcelles sises à Mamer, route de Holzem en six lots (article 29 de la loi)
---	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 03/08/2017 par la société Atelier Archimade s.à r.l., 27 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour le compte des consorts Hansel en obtention de l'autorisation de lotir les parcelles sises à Mamer, route de Holzem (section B de Mamer-Sud – numéros cadastraux 1558/7090, 1558/7091 et 1558/7092) en six lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement réf. GEOLUX G.O. I7-666C55, échelle 1/250, dessiné en date du 06/11/2017 par le bureau GEOLUX G.O., L-3332 Fennange, 57, route d'Esch, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour : 2-b-2	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud sous le numéro 1558/7093, au lieu-dit «Bickelsbund»
---	---

Le conseil communal,

unanimement :

- décide renoncer au droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud sous le numéro 1558/7093, d'une surface de 81,04 ares ;
- précise que la parcelle en question ne sera pas intégrée dans le périmètre d'agglomération pendant la législature communale 2017-2023.

Point de l'ordre du jour : 2-b-3	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud sous le numéro 541/5181
---	--

Le conseil communal,

unanimement

décide de renoncer au droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud sous le numéro 541/5181 au lieu-dit « Beim Baumbusch » d'une surface de 01,27 ares.

Point de l'ordre du jour : 2-c	Urbanisme - lotissement de quatre parcelles sises à Capellen, 20 rue de la Gare, 58 et 60 rue du Kiem en 3 lots (article 29 de la loi)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 08/12/2017 par la société GEOCAD s.à r.l., 98, rue du Grünwald, L-1912 Luxembourg, pour le compte de la société Groupe L s.à r.l. en obtention de l'autorisation de lotisser les parcelles sises à Capellen, 20 rue de la Gare, 58 et 60 rue du Kiem (section D de Cap – numéros cadastraux 63/649, 63/1330, 63/989 et 63/1395) en trois lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement réf. Géocad 11485-06, échelle 1/250, dessiné en date du 07/12/2017 par le bureau GEOCAD s.à r.l., 98, rue du Grünwald, L-1912 Luxembourg, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour : 2-d	Urbanisme - lotissement de deux parcelles sises à Holzem, rue des Champs en 5 lots (article 29 de la loi)
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement :

- approuve la demande de lotissement présentée le 28/07/2017 par le Cabinet Anna Ivanova s.à r.l., 77, rue Michel Hack, L-3240 Bettembourg, pour le compte de Mme Françoise Lippert, 58, Porte d'Ardennes, L-9145 Erpeldange, en obtention de l'autorisation de lotisser les parcelles sises à Holzem, rue des Champs (section C de Holzem – numéros cadastraux 1029/4736 et 778/4733) en cinq lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement réf. 1917 SergeHolzem, échelle 1/250, dessiné en date du 20/07/2017 par le Cabinet Anna Ivanova s.à r.l., 77, rue Michel Hack, L-3240 Bettembourg, faisant partie de la demande susmentionnée ;

- décide que la délivrance de toute autorisation de construire pour un immeuble est soumise à la clause conditionnelle de réaliser des mesures techniques de rétention des eaux, mesures qui sont à documenter par une expertise établie par un homme de l'art ;
- décide que les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous les numéros 778/4734 et 1029/4737 sont à céder gratuitement à la commune de Mamer en vue de l'aménagement d'un trottoir.

Point de l'ordre du jour : 2-e	Urbanisme - modification ponctuelle des parties graphique et écrite du PAG au lieu-dit « rue Belair » à Mamer (article 14 de la loi)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

- décide de tenir compte tant des observations formulées le 28/06/2017 par la Commission d'aménagement auprès du Ministère de l'Intérieur que de celles formulées dans les deux avis du 22/11/2017 de Madame la Ministre de l'Environnement ;
- approuve la modification de l'article 21 « H 1 – 20 – Servitude « urbanisation – habitat espèces protégées » » de la partie écrite du plan d'aménagement général (PAG), approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 26/02/2016 et par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 27/11/2015, matérialisée aux pages 25 à 30 dans le dossier du bureau d'études Zeyen + Baumann, 7-9 rue de Steinsel, L-7254 Bereldange;
- approuve la modification de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) au lieu-dit « rue Belair » à Mamer, matérialisée par le plan « Modification ponctuelle du PAG, Rue Belair à Mamer, échelle 1 :2500, 16 mai 2017 » à la page 35 du dossier du bureau d'études Zeyen + Baumann, 7-9 rue de Steinsel, L-7254 Bereldange.

Point de l'ordre du jour : 2-f	Urbanisme - adoption d'un projet d'aménagement particulier «nouveau quartier» portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit «27 route d'Arlon», présenté par le bureau Christian Barsotti - architecte pour le compte de Apart House s.à r.l. et décision quant à une indemnité compensatoire à exiger du propriétaire pour la surface inférieure au quart de la surface totale (articles 30 et 34 de la loi)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement:

(1)

approuve la prise de position du collègue échevinal par rapport aux observations et recommandations de la Cellule d'évaluation dans son avis du 31/08/2017, daté au 21/09/2017 ;

(2)

adopte le projet d'aménagement particulier «nouveau quartier» portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit «27, route d'Arlon», présenté par le bureau d'architecture atelier b Christian Barsotti, 21, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, composé :

- d'une nouvelle partie graphique du projet d'aménagement particulier dessinée par le bureau d'architecture atelier b Christian Barsotti, 21, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, matérialisée par le plan portant la référence «U025_AB_02, date 21/11/17, échelle 1 :250»;
- d'une nouvelle partie écrite réglementaire du projet d'aménagement particulier comprenant 2 pages (numérotées 33 à 34), établie par le bureau d'architecture atelier b Christian Barsotti, 21, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange;

puis unanimement

décide que l'indemnité compensatoire due par le propriétaire conformément à l'article 34(2) de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain servira à l'acquisition des restants des parcelles 1043/4941 et 1045/4943, inscrits au cadastre de la commune de Mamer, Section A de Mamer-Nord, parcelles à proximité immédiate du PAP, figurant en jaune sur le plan de situation Géocad du 21/09/2016. Le terrain d'une surface approximative de 10,54 ares servira à l'aménagement d'une aire de rencontre et de jeux dans l'intérêt du projet d'aménagement particulier.

Point de l'ordre du jour : 3-a	Devis - 4/120/221311/17010 – Etude pour la couverture de la cour du Mamer Schlass
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

avec huit contre trois voix :

- approuve le devis au montant de 100.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour la couverture de la cour du Mamer Schlass ;
- autorise le paiement des frais d'études réalisés à ce jour ;
- tient le dossier en suspens en attendant une éventuelle présentation de l'étude à ce stade par l'architecte Jim Clemes.

Point de l'ordre du jour : 3-b	Devis - 4/624/211000/18012 – Etude pour la réfection du trottoir des maisons 75-119 route d'Arlon à Capellen (côté gauche)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour la réfection du trottoir des maisons 75-119 route d'Arlon à Capellen (côté gauche).

Point de l'ordre du jour : 3-c	Devis - 4/624/211000/18013 – Etude pour l'aménagement de la rue Dangé St. Romain à Mamer
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 25.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour l'aménagement de la rue Dangé St. Romain à Mamer.

Point de l'ordre du jour : 3-d	Devis - 4/628/211000/18023 – Etude pour l'aménagement d'installations sanitaires au Parking Kinneksbond
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 25.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour l'aménagement d'installations sanitaires au Parking Kinneksbond à Mamer.

Point de l'ordre du jour : 3-e	Devis - 4/630/211000/18026 – Etude sur la capacité des réservoirs d'eau potable au site "Mimmelsratt" à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude sur la capacité des réservoirs d'eau potable au site "Mimmelsratt" à Mamer.

Point de l'ordre du jour : 3-f	Devis - 4/624/221313/18014 – Aménagement d'une passerelle pour piétons à Holzem (route de Garnich vers chemin rural)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve les projet et devis au montant de 100.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement d'une passerelle pour piétons à Holzem (route de Garnich vers chemin rural).

Monsieur le conseiller communal Luc Feller est absent de la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 3-g	Devis - 4/624/221313/18015 – Remplacement du pont "accès rue Dangé St. Romain" dans le parc Brill à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 125.000,00 € T.T.C. pour le remplacement du pont "accès rue Dangé St. Romain" dans le parc Brill à Mamer).

Point de l'ordre du jour : 3-h	Devis - 4/624/221313/18016 – Remplacement du pont "accès rue de la Libération" dans le parc Brill à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 160.000,00 € T.T.C. pour le remplacement du pont "accès rue de la Libération" dans le parc Brill à Mamer.

Monsieur le conseiller communal Luc Feller rejoint la réunion.

Madame la conseillère communale Adèle Schaaf-Haas est absente de la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 3-i	Devis - 4/627/222200/18020 – Acquisition d'un chargeur télescopique / chariot élévateur
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 100.000,00 € T.T.C. pour l'acquisition d'un chargeur télescopique / chariot élévateur.

Point de l'ordre du jour : 3-j	Devis - 4/627/222200/18021 – Acquisition d'un tracteur de coupe gazon
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour l'acquisition d'un tracteur de coupe gazon.

Point de l'ordre du jour : 3-k	Devis - 4/627/222200/18022 – Acquisition d'une nouvelle balayeuse
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 200.000,00 € T.T.C. pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Madame la conseillère communale Adèle Schaaf-Haas rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour : 3-l	Devis - 4/910/221200/18038 – Réfection du terrain synthétique de l'aire de jeux devant le hall sportif au Campus Kinneksbond
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 100.000,00 € T.T.C. pour la réfection du terrain synthétique de l'aire de jeux devant le hall sportif au Campus Kinneksbond.

Point de l'ordre du jour : 4-a	Commission Consultative Communale d'Intégration – décision de nommer tous les membres de la commission par un vote à haute voix
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

décide de nommer tous les membres de la Commission Communale Consultative d'Intégration sur une liste de candidats proposée par le collège échevinal.

Point de l'ordre du jour : 4-b	Commission Consultative Communale d'Intégration - nomination des membres dans la commission
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 15/11/2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions Consultatives Communales d'Intégration ;
Vu sa délibération du 15/12/2017 portant organisation de la Commission Communale Consultative d'Intégration ;

Vu l'appel de candidatures distribué à tous les ménages avec l'invitation de renvoyer l'acte de candidature avant le 04/01/2018 ;

Considérant que 25 candidatures ont été enregistrées pour 24 postes vacants (11 membres effectifs et 13 membres suppléants) ;

Attendu la proposition du collège échevinal de nommer Monsieur l'échevin Roger Negri et Monsieur le conseiller communal Roland Trausch dans ladite commission ;

Considérant la décision unanime de ce jour de nommer tous les membres de la Commission Communale Consultative d'Intégration sur une liste de candidats proposée par le collège échevinal ;

Vu la liste afférente ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement nomme

(1)

Monsieur l'échevin Roger Negri et Monsieur le conseiller communal Roland Trausch comme membres effectifs dans ladite commission ;

(2)

les membres effectifs suivants dans ladite commission :

Monsieur	DE COLLE	Fabio
Madame	EBERT	Silvia
Monsieur	GIORGIO GAGGIA	Eugenio
Madame	JENSEN	Elaine
Madame	LEICK	Alexandra
Monsieur	MARKULIN	Andjelko
Monsieur	MENCHISE	Daniele
Monsieur	NEUEN	Georges
Monsieur	OTH	Gérard
Monsieur	PAGANO	Biagio
Madame	SCHWEITZER	Valerie

(3)

les membres suppléants suivants dans ladite commission :

Monsieur	AERNOUT	Jean-Jacques
Madame	AMATO	Cecile
Monsieur	ASIIMWE	Stephen
Madame	CHRETIEN	Linda
Monsieur	COUGNON	Jean-Louis
Monsieur	FAYOLLE	Hervé
Monsieur	JAUME	Jean Pierre
Madame	NURKOO	Pratimah
Monsieur	PASQUARELLI	Claudio
Madame	PEPE	Paola
Madame	SMYRNOF	Irina
Madame	TERRYN	Laurence
Madame	YOUNG	Nicola

Point de l'ordre du jour : 5	Modification de l'article 18 du règlement communal sur les cimetières de la commune de Mamer
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement arrête:

Article unique

Le 1^{er} alinéa, point c de l'article 18 du règlement communal sur les cimetières du 28/04/2017 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

- c) sur le cimetière de Capellen, champ A:
Une longueur de 2,40 mètres et une largeur de 0,90 mètre;

Point de l'ordre du jour : 6	Modification du règlement-taxes sur les cimetières de la commune de Mamer
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement arrête:

(1)

Les tarifs pour l'acquisition d'une concession temporaire aux cimetières communaux sont fixés comme suit:

Type de concession	30 ans	15 ans
Concession pleine terre	200,00 €	100,00 €
Concession caveau	1.000,00 €	500,00 €
Concession caveau pour urnes	500,00 €	250,00 €

(2)

La délibération du 28/04/1992 portant fixation des taxes pour concessions et caveaux aux cimetières communaux est abrogée.

Point de l'ordre du jour : 7	Approbation de titres de recette
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement approuve des titres de recette au montant total de 3.593.162,13 €.

Point de l'ordre du jour : 8-a	Allocation d'un subside exceptionnel de 100,00 € à l'a.s.b.l. MemoShoah à titre de contribution communale pour l'année 2018
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

alloue à l'a.s.b.l. MemoShoa Luxembourg un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de contribution communale pour l'année 2018.

Point de l'ordre du jour : 8-b	Allocation d'un subside exceptionnel de 100,00 € au « Parlement Européen des Jeunes Luxembourg »
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

alloue au Parlement Européen des Jeunes Luxembourg un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de contribution communale à la Conférence de sélection en avril 2018 et au Forum International en août 2018.

Monsieur l'échevin Marcel Schmit est absent de la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 9	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Capellen sous le n°62/1392 au lieu-dit « rue René Moes »
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide renoncer au droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Capellen sous le n°62/1392 au lieu-dit « rue René Moes ».

Point de l'ordre du jour : 10-a	Affaires du personnel - Création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie A2 pour les besoins du service relations publiques
--	--

Le conseil communal,

avec neuf contre deux voix

- décide la création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la carrière A2 pour les besoins du service relations publiques ;
- invite le collège échevinal à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles.

Point de l'ordre du jour : 10-b	Affaires du personnel - Création d'un poste de fonctionnaire (m/f) dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du secrétariat communal
--	--

Le conseil communal,

unanimement

- décide la création d'un poste de fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
- invite le collège des bourgmestre et échevins à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles.

Point de l'ordre du jour : 11	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et du collège échevinal ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Madame la conseillère Adèle Schaaf-Haas est absente de la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 11 (Huis clos)	Proposition d'un délégué (m/f) auprès du SYVICOL
--	---

Séance à huis clos.